

Dispositions Générales

Les présentes Conditions Générales d'Achat s'appliquent à tous les accords actuels et à venir par lesquels le Vendeur vend un Produit ou fournit un service à Schrader SAS.

1. DÉFINITIONS & INTERPRÉTATIONS :

- 1.1 "Acheteur" signifie Schrader SAS, 48 rue de Salins, 25300 Pontarlier, France.
- 1.2 "Commande" signifie les commandes de l'Acheteur qui précisent les détails des Produits et/ou Services et auxquelles ce document est annexé.
- 1.3 "Conditions Générales d'Achat" signifie ce document.
- 1.4 "Contrat" signifie l'accord conclu suite à l'acceptation de la Commande par le Vendeur.
- 1.5 "Écrit" inclut la transmission par télécopieur, courriel et tout moyen de communication comparable. Toute notice et/ou autre communication requise par écrit doit, pour être valablement transmise par une partie, être adressée à l'autre partie à l'adresse de son siège social ou de son principal établissement.
- 1.6 "Prix Contractuel" signifie le prix spécifié dans la Commande.
- 1.7 "Produits" signifie les produits décrits dans la Commande.
- 1.8 "Services" signifie les services décrits dans la Commande.
- 1.9 "Vendeur" signifie la personne à laquelle l'Acheteur achète les Produits et/ou Services.
- 1.10 Les titres énumérés dans ces Conditions Générales d'Achat sont utilisés seulement par commodité et n'affecteront pas leurs interprétations.
- 1.11 Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales d'Achat est considérée par une autorité compétente, comme nulle ou imprévisible en totalité ou en partie, la validité des autres dispositions des présentes Conditions Générales d'Achat et le reste de cette disposition n'en sera pas pour autant affectée.

2. COMMANDE:

- 2.1 L'Acheteur ne sera pas lié du fait de l'acceptation des produits fournis ou des services rendus à moins d'être l'objet d'une Commande officielle qui a été acceptée par le Vendeur dans les dix (10) jours ouvrables à compter de la date de cette dernière.
- 2.2 En acceptant la Commande, le Vendeur accepte de se conformer entièrement aux termes et conditions applicables et avec les présentes Conditions Générales d'Achat. L'acceptation de la Commande est strictement limitée aux termes et conditions des Commandes et à ces Conditions Générales d'Achat et non pas aux conditions générales du Vendeur. L'acceptation par l'Acheteur de tous Produits et/ou Services suite aux Commandes n'implique pas l'acceptation des conditions générales du Vendeur.
- 2.3 En cas de conflit entre les termes de la Commande et ceux de ces Conditions Générales d'Achat, les termes de la Commande prévaudront.

3. MODIFICATIONS:

- 3.1 Toute modification concernant la Commande de l'Acheteur, notamment sur la quantité, qualité, description ou spécifications des Produits et/ou Services fournis ou toute modification dans les conditions de la transaction doit faire l'objet d'un accord entre l'Acheteur et le Vendeur et doit être confirmée par écrit par l'Acheteur avant la livraison.

4. QUALITÉ & CONFORMITÉ/RESPECT DES LOIS :

- 4.1 Tous les Produits et/ou Services doivent être conformes aux descriptions de l'Acheteur ou, aux spécifications convenues ou, si applicable, aux fournitures et/ou échantillons préalablement soumis à l'approbation de l'Acheteur. Dans tous les cas, les Produits et Services sont soumis à l'approbation de l'Acheteur dans un délai raisonnable à compter de la livraison, ce délai ne pouvant excéder soixante (60) jours.
- 4.2 Les Produits fournis ou les Services rendus doivent être conformes en quantité, qualité et dans leur description, aux dispositions de la Commande et disposer des propriétés nécessaires pour l'usage normal des Produits et Services tel qu'il peut être normalement attendu par l'Acheteur.
- 4.3 Les Produits fournis sont livrés conformément au Manuel de la Relation Fournisseur qui est disponible sur simple demande à l'adresse suivante : lisc@schraderr-pacific.fr.
- 4.4 Dans le cadre de l'exécution du Contrat, le Vendeur se conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur y compris, mais sans s'y limiter, à celles relatives à la fourniture, l'emballage, l'étiquetage et le transport des produits dangereux, hygiène et sécurité, sécurité des produits, protection de l'environnement, la vente et l'usage de matière, production, tarification des produits, l'importation et l'exportation des produits et la fiscalité.
- 4.5 Le Vendeur ne doit pas utiliser, dans le processus de fabrication ou dans les Produits, les substances définies dans le Règlement CE N°1005/2009 du 16 septembre 2009 (substances appauvrissant la couche d'ozone). Le Vendeur doit respecter toutes les exigences énoncées dans le Règlement Européen (CE) 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). Il doit également respecter les exigences du décret n° 2013-988 du 6 novembre 2013 transposant la Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS). La violation de l'une quelconque de ces obligations autorise l'Acheteur à résilier le contrat et à réclamer des dommages-intérêts.
- 4.6 Le Vendeur s'engage à respecter notre Manuel de la Relation Fournisseur qui est disponible sur simple demande à l'adresse suivante : lisc@schraderr-pacific.fr.

5. INSPECTION ET GARANTIE:

- 5.1 Sauf disposition contraire, l'acceptation des Produits et/ou Services correspondant à la Commande aura lieu à l'adresse de livraison mentionnée sur la Commande. Le Vendeur garantit que tous les Produits ou Services fournis d'après la Commande sont conformes aux spécifications, dessins, échantillons convenus ou autres descriptions fournies par l'Acheteur.
- 5.2 Les Produits rejetés sont retenus aux risques du Vendeur et lui sont retournés à ses frais pour remboursement de la totalité du prix. Ils ne sont pas considérés comme ayant été livrés à moins que le Vendeur convienne avec l'Acheteur de rendre les Produits propres à l'usage attendu, dans ce cas le Vendeur sera débiteur des coûts y afférents.
- 5.3 A moins qu'une période plus longue soit indiquée sur la Commande, la garantie du Vendeur est applicable pour une période de deux (2) ans à compter de la date de livraison à l'Acheteur.
- 5.4 Le Vendeur informe l'Acheteur de tout risque associé à l'usage des Produits. Le Vendeur doit également informer l'Acheteur de tel risque même si la période de garantie est expirée, ou si le risque n'est pas couvert par la garantie.
- 5.5 Dans le cadre de l'audit du Système et/ou Processus de Gestion Qualité du Vendeur, l'Acheteur peut accéder sur tous les sites où les Produits sont fabriqués ou les Services exécutés.
- 5.6 Ce droit est également accordé aux Clients de l'Acheteur ou aux représentants gouvernementaux notamment si la Commande concerne un produit aéronautique.

6. EMBALLAGE ET TRANSPORT:

- 6.1 Sauf disposition contraire dans la Commande, les conditions de livraison sont DAP (Incoterms dans sa dernière version) "au lieu" indiqué sur la Commande.
- 6.2 Aucun paiement séparé ne sera fait pour les emballages, sauf disposition contraire dans la Commande ou acceptation ultérieure écrite de l'Acheteur.

7. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ / INFORMATIONS CONFIDENTIELLES / OUTILLAGES:

- 7.1 Sauf dans le cas où les Produits sont collectés par l'Acheteur, la propriété des Produits est transférée à l'acceptation des Produits par l'Acheteur dans les locaux de l'Acheteur.
- 7.2 Toute information transmise par l'Acheteur au Vendeur dans le cadre de l'exécution du contrat est confidentielle. Le Vendeur s'engage à ne pas divulguer de telles informations à des tiers et/ou à utiliser ces informations à des fins autres que pour répondre à un appel d'offres ou exécuter un contrat de l'Acheteur, sauf stipulation contraire écrite de l'Acheteur. De plus, le Vendeur devra s'assurer que ses dirigeants, ses employés et ses représentants (incluant ses anciens dirigeants, employés et représentants) sont soumis aux mêmes obligations que s'ils étaient partie au Contrat.
- 7.3 S'il devient nécessaire pour le Vendeur de divulguer des informations confidentielles à l'Acheteur ou s'il devient nécessaire pour l'Acheteur de divulguer des informations confidentielles autres que celles mentionnées à l'article 7.2, les obligations liées à de telles informations doivent être définies dans un accord de confidentialité séparé signé entre les Parties avant la divulgation de telles informations.
- 7.4 Les dessins, échantillons, formules et outils que l'Acheteur met à la disposition du Vendeur pour répondre à un appel d'offres ou exécuter un contrat, restent la propriété de l'Acheteur et ne peuvent pas être copiés ou utilisés à d'autres fins que celles du Contrat. Ils doivent être retournés à l'Acheteur sur demande suite au refus d'une offre ou à l'exécution du Contrat.

8. OBLIGATIONS D'INDEMNISATION:

- 8.1 Le Vendeur accepte d'indemniser et d'exonérer l'Acheteur directement et indirectement de toute perte, dommage, responsabilité, demande et procédure judiciaire résultant d'infractions réelles ou supposées de brevet, modèle, marque, nom commercial ou droit d'auteur résultant de l'achat, la vente ou l'utilisation des Produits.
- 8.2 Le Vendeur accepte d'indemniser et d'exonérer l'Acheteur directement et indirectement de tout défaut suspecté et/ou déterminé des Produits ou Services (y compris les vices cachés). Cela s'applique non seulement pour les Produits ou Services livrés, mais aussi aux Produits incorporés dans un autre ou aux Produits finis et pour lesquels la déféctuosité des produits finis peut être directement rattachée au Produit ou Service fourni par le Vendeur. L'Acheteur soutiendra le Vendeur dans l'obtention de toute information nécessaire pour réfuter de telles suspicions sur la déféctuosité des Produits ou Services du Vendeur.

9. QUANTITÉ

L'Acheteur peut éventuellement accepter sur les quantités commandées un excédent maximum de 5 % ; l'Acheteur se réserve le droit de retourner au Vendeur, frais de port à la charge du Vendeur, tout excédent dépassant le pourcentage ci-dessus indiqué.

10. EXPÉDITIONS

- 10.1 Toute livraison doit être accompagnée d'un bordereau détaillé mentionnant les numéros de Commande de l'Acheteur, les quantités, spécifications, poids brut et net des marchandises expédiées.
- 10.2 Heures de réception des Transporteurs : 7 h 30 à 11 h - 14 h à 16 h du lundi au vendredi.

11. LIVRAISONS:

- 11.1 Le Vendeur informera sans délai l'Acheteur par écrit sur les retards de livraison, prévus ou avérés, en indiquant les motifs et les circonstances qui ont causé le retard et un planning de rétablissement des livraisons.
- 11.2 Le dépassement du délai de livraison indiqué dans la Commande constitue une rupture du Contrat.
- 11.3 Le Vendeur accepte de payer à l'Acheteur toute pénalité ou indemnité encourue ou imposée à l'Acheteur en raison du non-respect par le Vendeur de livrer les Produits et/ou effectuer les Services dans les délais.
- 11.4 Les livraisons partielles ne peuvent être effectuées que sur accord écrit préalable de l'Acheteur.

12. PRIX CONTRACTUEL ET PAIEMENT:

- 12.1 Les Prix Contractuels indiqués sur la Commande ont force obligatoire entre l'Acheteur et le Vendeur.
- 12.2 Le délai de paiement est de soixante (60) jours à compter de la date de facturation, sauf disposition contraire dans la Commande ou accord exprès et écrit de l'Acheteur.
- 12.3 Les factures du Vendeur doivent, au minimum, contenir les indications suivantes: Le numéro de la Commande de l'Acheteur, le code produit de l'Acheteur, la quantité livrée, le numéro de facture, la date de facture, l'adresse de facturation, les détails bancaires du Vendeur et le numéro de TVA du Vendeur, pour les Vendeurs basés en Europe seulement.
- 12.4 L'Acheteur peut compenser toute somme due au Vendeur en application de ce Contrat ou autrement avec toute compensation légale ou demande reconventionnelle à laquelle l'Acheteur et/ou l'une de ses sociétés affiliées peut prétendre à tout moment.

13. INEXÉCUTION:

En cas d'inexécution par le Vendeur de l'une quelconque de ses obligations pour une raison autre que la force majeure, l'Acheteur peut résilier par notification écrite au Vendeur, en totalité ou en partie, le Contrat passé entre l'Acheteur et le Vendeur suite à la Commande, à tout moment et sans intervention d'aucune autorité judiciaire, sans préjudice des droits de l'Acheteur de demander l'exécution forcée du contrat et/ou des indemnités au Vendeur.

14. FORCE MAJEURE:

En cas d'inexécution due à la force majeure, l'Acheteur peut, par notification écrite au Vendeur, résilier en totalité ou en partie l'accord passé entre l'Acheteur et le Vendeur suite à la Commande à tout moment et sans intervention d'aucune autorité judiciaire.

15. RÉSILIATION:

- 15.1 Si le Vendeur cesse de mener ses activités dans le cours normal des affaires ou si le Vendeur est l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité, l'Acheteur peut, sans intervention d'aucune autorité judiciaire, résilier le Contrat formé entre l'Acheteur et le Vendeur suite à la livraison des Produits ou à l'exécution des Services selon la Commande. Une telle notification doit alors indiquer la mesure de la date effective de résiliation.
- 15.2 L'Acheteur peut, sans intervention d'aucune autorité judiciaire, immédiatement résilier le Contrat dans le cas où le Vendeur offre un cadeau ou fait une promesse sous quelque forme que ce soit à l'Acheteur ou à l'un de ses subordonnés.

16. FOURNITURE DE PIÈCES DE RECHANGE:

Le Vendeur s'engage à délivrer des pièces de rechange pour les Produits durant une période de dix (10) ans suivant la dernière livraison des Produits.

17. MARQUES ET NOMS COMMERCIAUX:

Toute référence au nom « Schrader Pacific Advanced Valves » ou « Schrader Pacific Tire Hardware Solutions » ou à tout autre nom commercial ou marque de l'Acheteur ne doit pas être faite sauf accord exprès écrit de l'Acheteur.

18. DONNEES PERSONNELLES :

- 18.1 Les informations personnelles recueillies sur le Vendeur font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'Acheteur et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables.
- 18.2 L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'Acheteur par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du Vendeur ne soit nécessaire.
- 18.3 Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, le Vendeur dispose d'un droit d'accès, de rectification, et d'effacement des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au Responsable de traitement de l'Acheteur, aux adresses suivantes : 48 rue de Salins, 25300 Pontarlier, France, ou general.info@schraderr-pacific.fr, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le Vendeur peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

19. LOI APPLICABLE:

La Commande est soumise au droit français. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CIVM) et de la Convention portant loi uniforme sur la vente internationale des objets mobiliers corporels (LUVI) est expressément exclue.

Afin de faciliter les échanges d'informations dans le cadre de cet accord et en conformité avec les lois et réglementations des Etats-Unis et de l'Union Européenne relatifs aux exportations des données techniques, le Vendeur et l'Acheteur s'engagent à respecter pleinement toutes les lois et réglementations applicables aux Etats-Unis et dans l'Union Européenne.

En cas de traduction, seule la version française fait foi.

20. JURIDICTION:

A défaut de règlement amiable préalable, les juridictions de Besançon, France, ont compétence exclusive pour connaître de tout litige en relation avec les termes et conditions de la Commande et avec les présentes Conditions Générales d'Achat.

UN : UNITÉ,	UA : Unité d'Achat,	UP : Unité de Prix,
CM : CENTIMÈTRE,	MT : MÈTRE,	LT : LITRE,
M2 : MÈTRE CARRÉ,	M3 : MÈTRE CUBE,	RL : ROULEAU,
GR : GRAMME,	KG : KILOGRAMME,	TO : TONNE,
JE : JEU,	PA : PAIRE,	FE : FEUILLE,
DE : DIZAINE,	DZ : DOUZAINE,	CT : CENTAINE,
ML : MILLE,		